

APPRENTISSAGE ET CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Ordonnance de la Commission

La présente est une ordonnance de la Commission de l'apprentissage et de la certification professionnelle du Nouveau-Brunswick faite en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle.

Titre : Tâches, activités et les fonctions de la profession désignée

Catégorie : Volontaire

Profession : Préposé aux pièces

Numéro de l'ordonnance de la Commission : V165.1

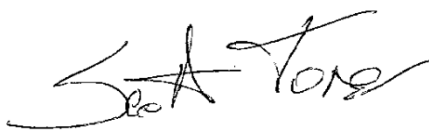
Date de l'ordonnance de la Commission : le 17 janvier 2013

Date d'entrée en vigueur : le 1 décembre 2013

CHAMP D'ACTIVITÉ DE LA PROFESSION

La profession de préposé aux pièces comprend

- (a) la manutention, le contrôle des stocks, l'entreposage, l'identification, le catalogage, la passation des commandes, l'expédition, la réception, l'inspection, la fixation des prix, l'approvisionnement, la mise en marché et la vente des pièces;
- (b) l'évaluation des besoins des clients et des problèmes en vue de décider du choix des pièces destinées à l'entretien, aux réparations et au remplacement;
- (c) le repérage et l'interprétation de renseignements spécifiques à partir de manuels d'entretien du fabricant, de microfiches et d'autres moyens de catalogage électronique;
- (d) la recherche de pièces pour les clients au moyen de systèmes de communication du concessionnaire;
- (e) la vente de pièces au comptoir, par téléphone et sur la route;
- (f) l'utilisation de méthodes comptables et de machines de bureau tels qu'ordinateurs, calculatrices, télécopieurs et courrier électronique;
- (g) le choix, l'utilisation et l'entretien de base d'outils à main et d'équipement de manutention;
- (h) l'acquisition et l'entretien d'inventaires et l'entreposage de pièces selon un système préarrangé;
- (i) la rédaction de relevés, la soumission de factures, la tenue de registres et la réception de paiements;
- (j) l'emballage et l'étiquetage de pièces en vue de l'expédition; et
- (k) la planification, l'entretien et le renouvellement des présentoirs.



Président
Commission de l'apprentissage et de la certification professionnelle